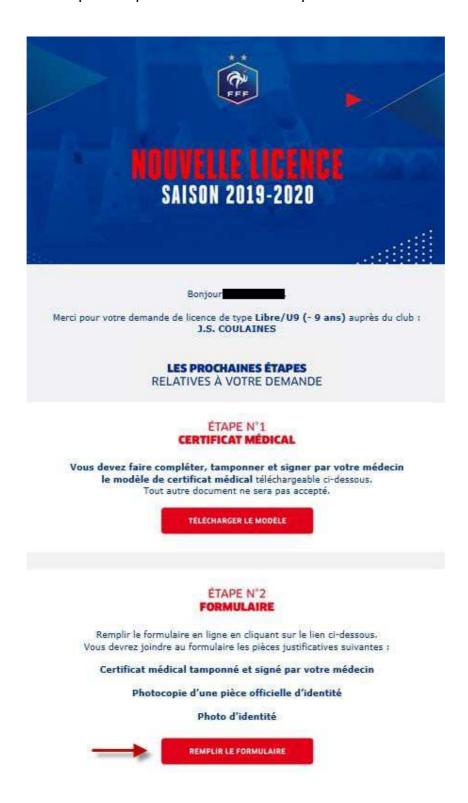
1- Réception du mail initié par le club

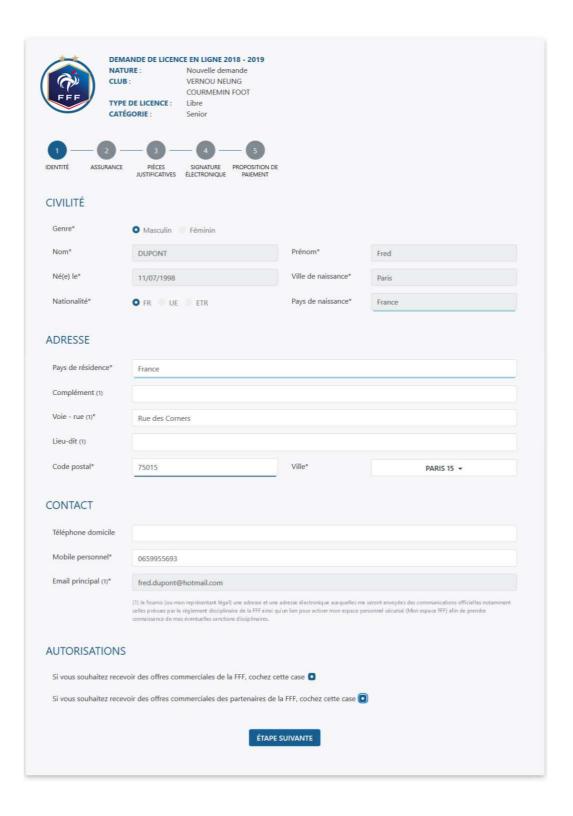
Quand le club initie une demande de licence dématérialisée, le licencié reçoit un mail qui récapitule toutes les étapes à réaliser pour effectuer sa demande de licence en ligne.

Quand il a pris connaissance des informations et qu'il a préparé les pièces justificatives nécessaires, le licencié peut cliquer sur le bouton « Remplir le formulaire ».



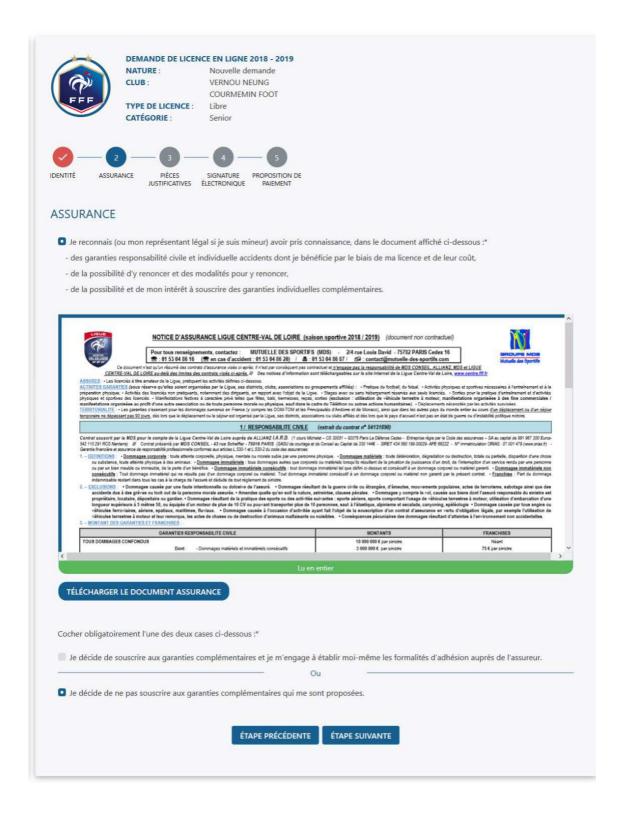
2- Formulaire - Étape 1 : Identité

Durant cette première étape, le licencié contrôle les informations de « Civilité », saisit ses coordonnées et informations de contact et autorise ou non la FFF et ses partenaires à lui envoyer des offres commerciales.



3- Formulaire – Étape 2 : Assurance

Le licencié doit prendre connaissance des conditions d'assurance proposées par sa Ligue en lisant l'ensemble do document puis décider s'il souhaite souscrire aux conditions garanties complémentaires ou non.



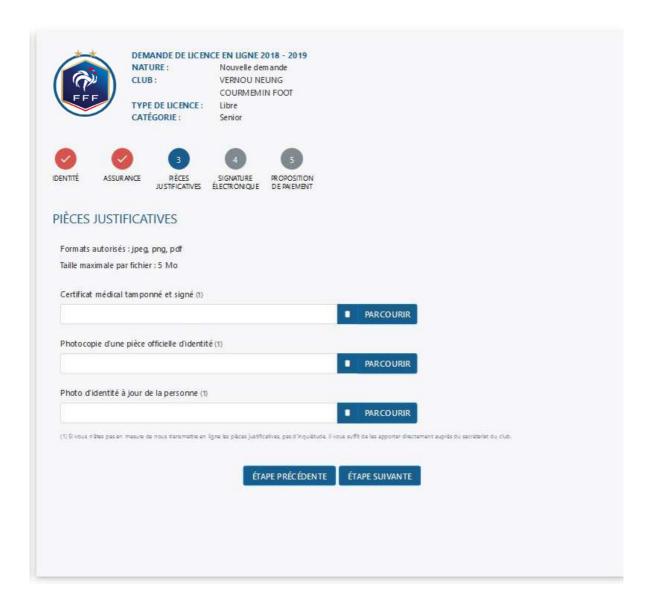
4- Formulaire - Étape 3 : Pièces justificatives

Le licencié doit transmettre les pièces justificatives qui seront nécessaires à la validation de sa licence. Pour chaque pièce, il clique sur « Parcourir », récupère le document sur ton Ordinateur et le transmet.

Les pièces demandées varient en fonction de la situation du licencié.

Les formats autorisés sont les suivants : « jpeg », « png » et « pdf ». La taille maximale par fichier est de 5 Mb.

Le licencié n'est pas dans l'obligation de transmettre les pièces à cette étape. Il peut éventuellement les fournir ultérieurement au club qui devra compléter le dossier du licencié avant de transmettre la demande pour validation à la Ligue régionale.



5- Formulaire – Étape 4 : Signature électronique

Le licencié doit signer électroniquement sa demande en ayant au préalable certifier l'exactitude des informations et des pièces justificatives saisies jusqu'ici.

Dans le cas d'un mineur, c'est le représentant légal qui doit procéder à la signature de la demande.



6- Formulaire - Étape 5 : Finalisation

Une fois la signature effectuée, le licencié a soit la possibilité de payer sa cotisation en ligne (si le club le permet - voir manuel spécifique), soit sa demande est finalisée.

